

ORGANISATIONS ET PROJETS EN TRAVAIL SOCIAL (ESS-OPR)

Responsable de module

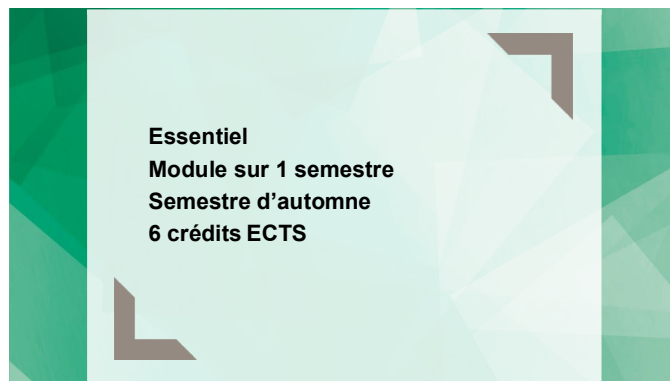
[Monica Battaglini](#)

Organisation

Jour : Mercredi

Horaire : 13h30-17h00

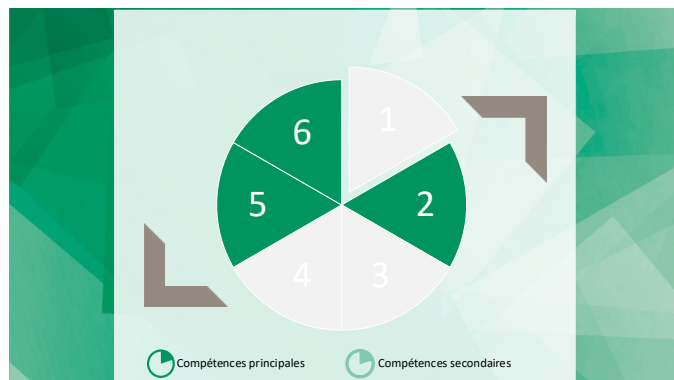
Lieu : HES-SO Master



Contenu, compétences visées et objectifs généraux d'apprentissage

Ce module part du postulat que le travail social est la courroie de transmission entre les organisations qui élaborent l'action sociale et les destinataires de ces actions.

Depuis plusieurs décennies déjà, beaucoup de structures associatives interviennent à côté voire à la place de l'Etat social. Ainsi, nombreux projets d'intervention innovants utilisent les compétences et les outils du travail social. Ces projets développent souvent des solutions dans les niches, le vide, voire le blocage des politiques publiques existantes. Dans le but de rendre les actions le plus efficaces possible tout en préservant le bien-être des intervenant·es et des destinataires, ce module postule que les travailleur·euses sociales doivent connaître les mécanismes de fonctionnement de l'action sous son angle organisationnel et de gestion de projet. En d'autres termes, au travers de la connaissance du fonctionnement institutionnel, il s'agit d'aider à prendre conscience de la place et du rôle joué par le travail social.



Le module contribue au développement des compétences 2, 5 et 6 du profil de compétences MATS.

A la fin du module, les étudiant·es seront capables de :

- Faire remonter au bon endroit hiérarchique et de manière pertinente la réalité de la situation des destinataires de l'action sociale ; adopter à la fois le point de vue global et spécifique pour mieux adapter les actions;
- Comprendre les contraintes et les opportunités des politiques d'action sociale (sur le plan du contenu et sur le plan organisationnel) ; adapter au mieux sa propre action dans le cadre de la marge de manœuvre laissée par ces politiques ; accepter le cas échéant les limites de celles-ci.
- Evaluer, analyser et promouvoir à bon escient des interventions innovantes, en modélisant les pratiques des professionnel·lex et/ou des bénéficiaires.
- Planifier et coordonner la construction organisationnelle des projets en mobilisant les outils théoriques et méthodologiques adéquats, prendre une distance critique par rapport à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'action.
- Être capable d'assumer la responsabilité de la conduite autonome de projets et d'autres fonctions gestionnaires dans cadre de l'action sociale.

Le module permet de saisir à la fois la marge de manœuvre octroyée par les politiques sociales aux différents acteurs et développer une perspective experte en analyse organisationnelle.

Les compétences développées dans le cadre de ce module contribuent à la formation des diplômé·ex en mesure de jouer un rôle d'interface entre les politiques publiques, les publics et les organisations. L'objectif final est celui d'être capable de concevoir, élaborer, promouvoir et évaluer les organisations du domaine social et de la santé.

Modalités d'enseignement

Le module articule cours-conférences (cours ex-cathedra, supports audio-visuels, interventions externes) et ateliers pratiques (travaux de groupe, jeux de rôle, suivis personnalisés).

L'enseignement est basé sur des cours en présentiel

Langue principale d'enseignement : français

Exigences liées à la fréquentation du module : la présence au cours est fortement recommandée. La participation à certaines séances pourra être rendue obligatoire en raison de travaux de groupe ou de restitutions intermédiaires. Les dates de ces séances seront communiquées le cas échéant lors de la présentation du planning détaillé du module.

Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation est conçue pour rendre compte (individuellement et collectivement) de l'organisation d'un travail d'analyse et de présentation (orale & écrite) d'une organisation (choisie avec l'aide des enseignant·e·s) qui agit en utilisant le travail social.



Pour les étudiant·e·s il s'agira de réaliser une analyse d'une action publique concrète et ciblée à l'aide des connaissances apportées par le cours.

Le travail s'effectuera par groupe de 3 étudiant·e·s : en se basant sur le cadre analytique développé dans le cours (y compris la mobilisation des outils spécifiques présentés en classe), les participant·e·s seront amené·e·s à étudier l'organisation de manière concrète, réelle dans son cadre politico-juridique, sous le prisme des acteurs et de leurs relations. Précisément, il s'agit de :

- choisir une organisation selon la faisabilité de l'analyse,
- s'attribuer des tâches (en petit groupe concerté),
- définir et réaliser la coordination du groupe, réfléchir sur tout ce processus d'analyse (« *making of* »)
- réaliser l'analyse
- communiquer l'analyse dans un rapport écrit et lors d'une présentation orale (dans le rapport écrit chaque étudiant·ex rédige une partie de l'analyse, par oral chacun·e·s prend la parole dans une présentation de 20 min/groupe).

Critères d'évaluation:

- Capacité à analyser une organisation dans son contexte social et politique en se basant sur les cadres analytiques et les outils étudiés dans le module
- Capacité à mobiliser à bon escient les outils et les modèles appris dans le module
- Capacité à prendre de la distance, à développer un sens critique par rapport aux valeurs véhiculées par le projet de l'organisation analysée
- Capacité à mobiliser la réflexivité
- La qualité formelle de la présentation (écrite, orale)

Barème

Note individuelle :

- 40 points : Partie individuelle rédigée dans le rapport écrit (stratégie interne, stratégie externe ou making-of)
- 10 points : Présentation orale individuelle (clarté, pertinence, aspects formels)

Note collective :

- 20 points : Harmonisation et cohérence du rapport écrit (du groupe)
- 10 points : Contenu des parties collectives
- 20 points : Présentation orale de tout le groupe (cohérence, harmonisation, aspects formels)

Pro-rata notation

1-9pts	10-19pts	20-29pts	30-39pts	40-49pts	50-59pts	60-68pts	69-76pts	77-84pts	85-92pts	93-100pts
1	1.5	2	2.5	3	3.5	4	4.5	5	5.5	6



Les consignes relatives à l'évaluation sont transmises aux étudiant·ex au début du module.

Dispositions relatives à l'utilisation de l'IA générative

L'intention pédagogique du Master est de garantir que chaque étudiant·ex développe une posture critique, experte et intègre. À ce titre, les étudiant·ex restent les seul·ex auteur·ex responsables de leurs idées, analyses et résultats.

L'usage d'outils d'IA générative s'inscrit dans trois enjeux essentiels :

- L'intégrité scientifique, qui implique la traçabilité et l'attribution correcte des contenus ;
- L'intégrité professionnelle, la responsabilité des écrits constituant un fondement de la pratique du travail social ;
- La garantie des apprentissages, l'IA ne pouvant en aucun cas se substituer au développement des compétences visées par le module.

Dans cette optique, les modalités d'usage de l'IA (autorisées ou restreintes) seront clarifiées par les responsables au début de chaque module en fonction des objectifs d'apprentissage. Lorsque l'usage de l'IA est autorisé, l'étudiant·e s'engage à déclarer explicitement son utilisation et à créditer l'outil utilisé (par ex. en note de bas de page ou en bibliographie).

L'utilisation de l'IA générative est considérée comme frauduleuse lorsque l'étudiant·e intègre dans son travail soumis à évaluation, tels quels ou en ne les modifiant que légèrement, et en les faisant passer pour siens, des paragraphes ou chapitres contenant des idées, des résultats ou des analyses produits par l'IA. Lorsqu'elle est autorisée, l'absence de mention de l'usage d'une IA, alors que celle-ci a contribué substantiellement au travail, est également assimilée à une fraude. Sont également concernées les références bibliographiques fictives ou erronées produites par l'IA.

Si la lecture du travail conduit à une suspicion d'utilisation frauduleuse, la·le·les responsable·s du module effectue/effectuent un examen approfondi. Selon son·leur appréciation et la nature de la fraude suspectée, il·s / elle·s peut/peuvent décider d'inviter l'étudiant·ex à un entretien de 15 minutes visant à vérifier qu'il·elle maîtrise les connaissances évaluées et est bien l'auteur·ex du travail soumis sans l'aide non déclarée et / ou non autorisée d'outils d'IA générative.

À l'issue de l'examen de la situation :

- Si le résultat démontre qu'il n'y a pas de fraude, le processus d'évaluation suit son cours normal.
- Si l'utilisation frauduleuse est jugée avérée, le cas est dénoncé à la filière. Celle-ci applique la procédure disciplinaire prévue aux articles 36 et 37 du Règlement sur la formation de base à la HES-SO du 2 juin 2020.

Echec et répétition

Les modalités de répétition en cas d'échec à un module sont spécifiées aux articles 30, 31 et 32 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO ainsi qu'aux articles 10 et 11 du règlement du Master of Arts HES-SO en Travail social.

- En cas d'échec au module « Organisations et projets en travail social », l'étudiant·ex doit répéter le module dans son intégralité lors de sa prochaine occurrence.
- En cas d'échec à un module Essentiel répété, l'étudiant·ex est en échec définitif au MATS.



- Si la répétition d'un module ou d'une épreuve d'évaluation induit un dépassement de la durée maximale des études, l'étudiant·ex est en échec définitif.

Prérequis

- ☐ Avoir validé le module...
- ☐ Avoir suivi le module...
- ☐ Pas de prérequis
- ☒ Autres : Lecture considérée comme acquise en début de formation :

Linder, Wolf & Iff, Andrea. (2011). Le système politique de la suisse.
<https://www.wolf-linder.ch/wp-content/uploads/2017/11/Systeme-politique-Suisse.pdf>

Remarques

Descriptif provisoire

